



« **Dieu veut** établir dans le monde la dévotion à mon Cœur Immaculé. »
(Notre-dame, le 13 juillet 1917)

Samedi prochain, 5 novembre 2022 : 1^{er} samedi du mois

N'oublions pas de réciter un acte de réparation ce jour-là.

Méditation proposée :	4 ^e mystère glorieux : L'Assomption Version internet, cliquez ICI Version PDF, cliquez ICI Autres méditations, cliquer ICI
Offrir ce 1 ^{er} samedi pour réparer :	les offenses de ceux qui cherchent publiquement à inculquer dans le cœur des enfants l'indifférence, le mépris ou la haine à l'égard de Notre-Dame

Lettre de liaison n° 143 (2 novembre 2022)

Amélie est au purgatoire jusqu'à la fin du monde

Après avoir entendu qu'elle et ses petits cousins iraient au Ciel et que leur amie Marie des Neiges y était, Lucie demanda à Notre-Dame : « *Et Amélie ?* ». Notre-Dame lui répondit : « *Elle est au purgatoire jusqu'à la fin du monde* ». (En portugais : « *Está no purgatório até ao fim do mundo.* »)

Cette réponse de la Sainte Vierge a beaucoup choqué au point d'avoir souvent été omise ou remplacée par des circonlocutions vagues dans certains récits des apparitions. Il est vrai que, dans un premier temps, par égard pour la famille d'Amélie, Lucie dit seulement : « *Elle est au purgatoire* ». Mais par la suite, elle n'hésita pas à rapporter complètement les paroles de Notre-Dame, notamment dans ses mémoires. Voici une reproduction du passage concerné :

O Maria das Neves já está no céu? Sim, está.
Irmã-me que devia ter uns 16 anos. E a Amélia?
Está no purgatório até ao fim do mundo.
Irmã-me que devia ter de 18 a 20 anos. Amém

Et, en 1946, elle en confirma l'exactitude au père Jongen. Donc, sauf à accuser Lucie de mensonge, on ne peut écarter cette phrase des paroles de Notre-Dame. Peut-être est-ce une parole dure à entendre, mais elle est ou ne peut plus claire, et il n'y a aucune raison d'en édulcorer la signification : le sens littéral de « *jusqu'à la fin du monde* » est le seul possible. Toutefois, malgré sa dureté, cette parole est également consolante, car elle signifie qu'Amélie est réellement sauvée et entrera un jour au paradis.

Il est vrai que le purgatoire est une réalité difficilement acceptée de nos jours. Beaucoup pensent que c'est une invention de l'Église, et se disent : "Il n'est pas possible d'attacher foi à ces sornettes ; heureusement, l'Église a évolué ; etc." De nos jours, l'existence du purgatoire n'est guère enseignée. Le journal *La Croix*, dans son édition du 24 octobre 2019, le reconnaissait : « *Le purgatoire a quasiment disparu de la pastorale courante.* » Pourtant c'est une vérité de foi et personne ne peut se dire catholique s'il rejette cette vérité enseignée depuis toujours par l'Église.

Le purgatoire est une vérité de foi

La Sainte Écriture

La Sainte Écriture nous parle de la coutume des Hébreux de prier et d'offrir des sacrifices pour les défunts, sacrifices qui étaient célébrés dans le Temple. À la mort d'Aaron, on offrit des sacrifices pendant trente jours (Dt 34, 8 ; Nb 20, 30). Judas Maccabée, après les batailles, recueillait de l'argent qu'il envoyait à Jérusalem pour offrir des sacrifices en faveur des soldats tombés au cours des combats, car disait-il : « *C'est une chose sainte et salutaire de prier pour les défunts afin qu'ils soient purifiés de leurs péchés* » (2M 12, 45). De même, le prophète Malachie parle du Seigneur qui purifie avec le feu les âmes des fils de Lévi. Donc, il existe un état des âmes défuntes qui n'est ni l'enfer, ni le paradis. Car les damnés et les bienheureux n'ont pas besoin de nos prières.

Dans le Nouveau Testament, Jésus fait Lui aussi plusieurs fois allusion au purgatoire. La plus claire référence est celle sur la nécessité de régler nos comptes avec notre ennemi, pour ne pas tomber entre les mains du juge qui nous jettera en prison et ne nous laissera sortir qu'après paiement de toutes nos dettes « *jusqu'au dernier centime* » (Mt 5, 25-26). Cette "prison" ne peut être l'enfer puisqu'on n'en sort jamais ; ce ne peut être que le purgatoire, comme l'ont compris les Pères de l'Église.

Et suivant très exactement l'enseignement de Jésus, saint Paul dit que celui qui fait des œuvres imparfaites se sauvera, mais en passant « *par le feu* » (1 Co 3, 15).

Les docteurs de l'Église

Après saint Paul, nombreux sont les pères et docteurs de l'Église à avoir confirmé cet enseignement.

Saint Augustin, dit qu'afin d'être purifiées de leurs fautes avant d'être admises au Ciel, les âmes sont soumises après leur mort à un feu plus pénétrant et plus redoutable que tout ce que nous pouvons voir, sentir ou imaginer dans cette vie : « *Bien que ce feu soit destiné à nettoyer et à purifier l'âme, il ne laisse pas d'être plus vif que tout ce que nous pourrions endurer sur terre.* » Et il affirme qu'il n'y a pas d'occupation plus pieuse et plus sainte que de prier pour les fidèles trépassés.

Saint Cyrille d'Alexandrie n'hésite pas à dire : « *Il serait préférable de souffrir tous les tourments possibles de la terre jusqu'au jugement dernier plutôt que de passer un seul jour au purgatoire.* »

Saint Thomas d'Aquin dit que : « *la plus petite peine du purgatoire surpasse la plus grande peine que nous puissions connaître sur la terre* ». Il dit aussi : « *Le même feu tourmentera les damnés en enfer et les justes au purgatoire* ».

On pourra trouver d'autres enseignements des saints sur cette question sur le site de la Confrérie de Saint Joseph : <https://offrande-messe.org/enseignements-et-articles>.

Sans doute nous est-il difficile d'imaginer la réalité de cette souffrance, tant elle est terrible. Mais l'offense faite à Dieu est une chose très grave et grande est la réparation qu'exige sa justice. Pour cette raison, les saints veillaient à expier sur la terre le plus petit manquement, y compris les « *paroles oiseuses* » (Mt 12,36).

Les conciles

Plusieurs conciles ont également confirmé l'existence du purgatoire. Le 17^e concile œcuménique de Florence (1439-1445) en donne la définition suivante :

Si ceux qui se repentent véritablement mais meurent dans l'amour de Dieu avant d'avoir, par des fruits dignes de leur repentir, réparé leurs fautes, commises par action ou par omission, leurs âmes sont purifiées après leur mort par des peines purgatoires.

De son côté, le 19^e concile œcuménique de Trente (1545-1563) déclare :

Si quelqu'un dit que, après avoir reçu la grâce de la justification, tout pécheur pénitent voit sa faute remise et sa condamnation à la peine éternelle annulée, en sorte que ne reste aucune condamnation à une peine temporelle à expier, ou dans ce monde ou dans le monde à venir au purgatoire, avant que ne puisse s'ouvrir l'entrée au royaume des cieux, qu'il soit anathème.

Et il « *prescrit aux évêques de tout faire pour que la saine doctrine du purgatoire, transmise par les saints Pères et les saints conciles, soit l'objet de la foi des fidèles, que ceux-ci la gardent, et qu'elle soit enseignée et proclamée en tous lieux* ».

Les catéchismes

Le catéchisme de saint Pie X donne un enseignement très précis sur le purgatoire. Il dit notamment :

Après le jugement particulier, l'âme, si elle est sans péché et sans dette d'expiation, va en paradis ; si elle

a quelque péché véniel ou quelque dette d'expiation, elle va en purgatoire jusqu'à ce qu'elle ait satisfait ; si elle est en état de péché mortel, elle va, rebelle impénitente, au feu de l'enfer. (...)

Le purgatoire est la souffrance temporaire consistant dans la privation de Dieu et en d'autres peines qui purifient l'âme de tout reste de péché pour la rendre digne de voir Dieu.

Le *Catéchisme de l'Église Catholique*, aux n° 1030 et 1031, en parle également :

Ceux qui meurent dans la grâce et l'amitié de Dieu, mais imparfaitement purifiés, bien qu'assurés de leur salut éternel, souffrent après leur mort une purification, afin d'obtenir la sainteté nécessaire pour entrer dans la joie du ciel. L'Église appelle purgatoire cette purification finale des élus qui est tout à fait distincte du châtimement des damnés.

L'existence du purgatoire est donc un enseignement constant de l'Église. C'est une vérité de foi. Personne ne peut se dire catholique s'il n'y croit pas, ce d'autant plus que la Sainte Vierge en a parlé à Fatima.

Que pouvons-nous faire pour les âmes du purgatoire ?

Si Notre-Dame a parlé du purgatoire, ce n'est pas uniquement pour nous rappeler son existence : c'est aussi pour nous inciter à prier pour les âmes qui s'y trouvent. Car les défunts n'ont pas besoin de nos larmes, mais de nos prières. Mais comment prier pour elles ? Le concile de Florence dit :

Pour qu'elles soient relevées des peines de cette sorte [celles du purgatoire], leur sont utiles les suffrages des fidèles vivants, c'est-à-dire : offrandes de messes, prières et aumônes et autres œuvres de piété qui sont accomplies d'ordinaire par les fidèles pour d'autres fidèles, selon les prescriptions de l'Église.

Il y a donc plusieurs façons de soulager les âmes du purgatoire. Voyons-en quelques-unes.

La sainte messe

Le concile de Trente affirme : « *Les âmes retenues au purgatoire sont aidées par les suffrages des fidèles, et surtout par le sacrifice de l'autel si agréable à Dieu.* ». La première chose est donc de faire dire des messes pour les défunts, même pour ceux qui paraissent avoir eu une vie exemplaire.

Nous entrons dans le mois de novembre, mois plus spécifiquement consacré à la prière pour les âmes du purgatoire. Profitons-en non seulement pour méditer sur le purgatoire, mais aussi pour offrir des messes pour les âmes qui s'y trouvent. Pour cela, vous pouvez passer par la confrérie de Saint Joseph, par son site : <https://offrande-messe.org>.

Pour ceux qui veulent faire un peu plus, notamment pour les défunts de leur famille, il est recommandé de faire dire un [trentain grégorien](#). En effet, le pape saint Grégoire le Grand eut la révélation que trente messes dites trente jours de suite pour l'âme d'un défunt la délivraient du purgatoire, quelles que soient les fautes qu'elle avait à expier. Quand on voit ce qui peut être dépensé pour les fleurs lors d'un enterrement, on est attristé qu'une partie de cet argent ne serve pas plutôt à faire dire un trentain pour le repos de l'âme du défunt. Mais combien de ceux qui assistent à l'enterrement d'un être cher croient au purgatoire ? Il arrive même qu'on entende parler d'"enciement" au lieu d'enterrement, comme si le Ciel était acquis quasiment automatiquement à cause de la Miséricorde divine.

Mais, objecteront certains, si un trentain délivre du purgatoire, comment Notre-Dame a-t-elle pu dire qu'Amélie y sera jusqu'à la fin du monde ? Dans un commentaire sur cette phrase de la Sainte Vierge, le père Antonio Maria Martins, grand connaisseur des apparitions de Fatima, dit : « *L'affirmation de la Sainte Vierge admet une interprétation conditionnelle, comme l'enseigne le livre de Jonas, l'Exode (32, 10), ou le prophète Jérémie (18, 7). Amélie sera au purgatoire jusqu'à la fin du monde s'il n'y a personne qui prie pour elle ou fasse dire des messes pour elle.* »

Le chapelet

Après la messe, la prière la plus puissante pour soulager les âmes du purgatoire est le chapelet. Saint Alphonse de Liguori nous dit : « *Si nous voulons aider les âmes du purgatoire, récitons le chapelet à leurs intentions. Cela leur sera d'un grand soulagement.* ». La sainte Vierge elle-même révéla au bienheureux Alain de la Roche : « *Je suis la Mère des âmes du purgatoire, et par mes prières les peines de ceux qui m'aiment sont allégées.* ».

Saint Bernardin appelait la Sainte Vierge la « *plénipotentiaire* » du purgatoire, parce qu'elle a obtenu de son Fils le pouvoir de libérer du purgatoire toutes les âmes qu'elle veut. Car Notre-Dame a été « *associée plus intimement que tout autre au mystère de la souffrance rédemptrice* ». Alors, n'hésitons pas à recourir à elle pour obtenir le soulagement et la libération des âmes du purgatoire ; en récitant notre chapelet quotidien, outre

la paix dans le monde, demandons-lui d'intercéder pour que ces âmes puissent le plus vite possible passer de cet état de peine à celui de la béatitude éternelle.

Pour aider ceux qui ont du mal à réciter le chapelet, deux moyens sont suggérés :

- soit s'inscrire à un rosaire vivant organisé par Cap Fatima (pour s'inscrire, [cliquer ICI](#) ; pour savoir comment fonctionne un rosaire vivant, [cliquer ICI](#)) ;
- soit participer à un chapelet *La France prie*. (Voir le site : <https://www.lafranceprie.org/>. Il y a actuellement 2 860 chapelets en France et plus de 4 800 dans le monde. Pour la carte des chapelets en France, [cliquer ICI](#).)

La visite des cimetières

Nous pouvons aussi gagner une indulgence plénière, applicable uniquement aux âmes du Purgatoire :

- chaque jour du 1^{er} au 8 novembre en visitant un cimetière et en priant pour les défunts,
- le 2 novembre, en visitant une église et en y récitant un *Pater* et un *Credo*.

Rappel : pour gagner ces indulgences, il est également nécessaire de satisfaire aux conditions suivantes : 1) être en état de grâce au moment de l'exécution de l'acte d'indulgence ; 2) être complètement détaché du péché, même du péché véniel ; 3) se confesser 8 jours avant ou après l'acte d'indulgence ; 4) communier le jour même ; 5) prier aux intentions du Souverain Pontife ; 6) accomplir l'acte demandé en ayant l'intention de gagner l'indulgence. L'indulgence est partielle, si ces conditions ne sont pas entièrement satisfaites.

Parfaire nos connaissances sur le purgatoire

Si nous pouvions voir les souffrances des âmes du purgatoire, comme nous veillerions à les soulager ! C'est pourquoi, il est important de bien savoir ce qu'est le purgatoire. Pour cela, nous recommandons la lecture du petit livre de l'abbé Berlioux : *Un mois avec nos amis les âmes du purgatoire*. Pour chaque jour du mois, l'abbé Berlioux développe un point sur le purgatoire et termine par une courte histoire qui permet d'illustrer la réalité du purgatoire.

Ce livre peut être soit acheté au prix de 2 € ([cliquer ICI](#)), soit téléchargé ([cliquer ICI](#)), soit écouté (une vidéo par jour) pour ceux qui préfèrent écouter que lire ([cliquer ICI](#)).

Certains penseront peut-être que, dans la vie moderne, il est bien difficile d'accomplir toutes ces dévotions. Pourtant, nous avons tout intérêt à faire des efforts dans ce sens, car si nous prions pour les âmes du purgatoire, en retour elles nous procureront de nombreuses grâces. En effet, elles ne peuvent plus rien pour elles-mêmes, mais elles peuvent beaucoup pour nous si nous recourons à elles pour obtenir des grâces. Le Saint curé d'Ars l'affirme très clairement : « *Si l'on savait combien grande est la puissance des saintes âmes du purgatoire, et combien de grâces nous pouvons obtenir de Dieu par leur entremise, elles ne seraient pas tant oubliées. Prions bien pour elles afin qu'elles prient beaucoup pour nous.* »

Alors en ce mois de novembre, n'oublions pas les âmes du purgatoire. Prions pour elles, en particulier pour la pauvre Amélie afin qu'elle ne reste pas au purgatoire jusqu'à la fin du monde.

En union de prière dans le Cœur Immaculé de Marie.

Yves de Lassus